

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 3 mai 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le lundi 3 mai 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Est absent : Monsieur Jean-Paul Cousineau Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h .

2. Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2010-05-03-099

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - A- Séance ordinaire du 6 avril 2010
 - B- Séance extraordinaire du 26 avril 2010
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - A- Suivi des procès-verbaux
 - B- Rapport de délégation de pouvoirs
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.1 Urbanisme
 - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2010
 - 7.2 Hygiène
 - 7.3 Voirie
 - A- Acquisition de pneus pour le camion municipal
8. Rapport du CCU
9. Présentation des comptes
 - A- Approbation de la liste des virements de crédits
 - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
 - C- Approbation de la liste des comptes à payer

10. Sécurité incendie
11. AREV
12. Présentation du projet de règlement numéro 237 relatif au traitement des élus municipaux
13. Résultats de l'appel d'offres pour le contrat d'entretien du gazon #2010-06
14. Plan d'action pour le programme PAPA
15. Projet « Bouchette Village des traditions » - Mise à jour du projet
16. Réaménagement de la bibliothèque
17. Fleurons du Québec
18. Résultats de l'appel de candidatures pour le poste de « Directeur des travaux publics »
19. Résultats de l'appel de candidatures pour les postes de journaliers
20. Vidange des boues des fosses septiques – Choix de l'entrepreneur pour 2010
21. Aménagement du parc municipal
22. Correspondance
23. Varia
 - A- Quai illégal
 - B- Table de billard
 - C- Aménagements floraux
 - D- Rues du village - Comité
24. Période de questions
25. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010

M.B. 2010-05-03-100

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2010

Sujet reporté à une prochaine séance.

4. Période de questions

Une question est posée concernant le sujet suivant :
- Prise d'eau au lac

5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

A- Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

A.1- Utilisation d'un terrain municipal pour l'installation de la nouvelle tour Internet

Note au procès-verbal

Le maire effectuera le suivi en ce qui concerne cette autorisation.

A.2- Placement carrière été 2010

M.B. 2010-05-03-101

Considérant la résolution M.B.2010-02-01-034 adoptée lors de la séance du 1^{er} février 2010 concernant une demande de subvention dans le cadre du programme « Placement carrière été 2010 »;

Considérant la réponse positive reçue suite à cette demande;

Considérant que la subvention octroyée est pour un étudiant pendant 10 semaines de travail de 40 heures;

Considérant que la municipalité de Bouchette recevra 4.75\$ par heure de travail avec cette subvention;

Considérant qu'un appel de candidatures doit être lancé afin de combler ce poste de technicien en environnement;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel de candidatures pour combler le poste de technicien en environnement. Il est de plus résolu que le comité de sélection pour ce poste sera composé des conseillers Michelyne Bélair, Yvon Pelletier et Karo Poirier et de la directrice générale Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

A.3- Stationnement public au Lac des 31 Milles

Note au procès-verbal

Suite aux informations transmises par la directrice générale, le maire ira rencontrer un responsable de la Sûreté du Québec afin de trouver une solution à la problématique au stationnement public au Lac des 31 Milles.

B- Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2010-05-03-102

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2010, pour un montant de 6377.77\$.

Adoptée à l'unanimité

6. Rapport du maire

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'avril 2010 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

7. Rapport de l'inspecteur municipal

7.1 Urbanisme

A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2010

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'avril 2010 sont déposées.

7.2 Hygiène

A- Usine d'épuration et réseau d'égout

Note au procès-verbal

La canalisation d'égout de la rue Lecompte a été nettoyée par les employés municipaux avec l'aide de l'entrepreneur local du service de vidange des boues de fosses septiques.

B- Éco-centre

M.B. 2010-05-03-103

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu d'autoriser la vidange de l'Écocentre, soit un voyage à l'aide d'un camion de 70 verges. Cette dépense, au montant de 2350\$ plus taxes, sera imputée au poste « Éco-centre » (02-453-00-446).

Adoptée à l'unanimité

7.3 Voirie

A- Acquisition de pneus pour le camion municipal

M.B. 2010-05-03-104

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'acquisition de quatre pneus pour le camion municipal et ce, auprès du plus bas fournisseur pour la même qualité. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réparation matériel roulant » (02-320-00-528).

Adoptée à l'unanimité

B- Acquisition de ponceaux pour travaux de voirie

Note au procès-verbal

Une décision sera prise suite à la réception d'informations supplémentaires concernant l'offre reçue de la Société sylvicole pour procéder à l'analyse de débit d'eau lors de changements de ponceaux.

C- Congrès COMBEQ

Note au procès-verbal

L'inspecteur déposera à la prochaine séance du conseil, la documentation et les informations relatives au congrès auquel il a participé.

D- Balayage du chemin Paul

La décision relative à ces travaux est reportée à une prochaine séance de conseil.

8. Rapport du CCU

9. Présentation des comptes

A- Approbation de la liste des virements de crédits

B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2010-05-03-105

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2010 pour un montant total de 96782.40\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Approbation de la liste des comptes à payer

M.B. 2010-05-03-106

Sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2010 pour un montant de 31711.97\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

10. Sécurité incendie

A- Réintégration d'un pompier volontaire

M.B. 2010-05-03-107

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'autoriser la réintégration de Pascal Saumure comme pompier volontaire au sein du service incendie de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

B- Exercices de la brigade de pompiers volontaires

Note au procès-verbal

Le chef pompier transmet des informations relatives aux exercices effectués par les pompiers volontaires mensuellement.

C- Inscription pour le congrès de l'ACSIQ pour l'année 2011

La décision relative à cette demande est reportée à une prochaine séance de conseil.

11. AREV

12. Présentation du projet de règlement numéro 237 relatif au traitement des élus

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, étant le conseiller qui a donné un avis de motion pour l'adoption d'un règlement à une séance ordinaire ultérieure, règlement ayant pour but de modifier le règlement en vigueur en ce qui concerne le traitement des élus, a présenté le projet de règlement numéro 237. Il a expliqué les raisons de cette modification réglementaire, raisons retenues par le comité formé à ce sujet.

Note au procès-verbal

Un avis public sera donné et le règlement pourra ensuite être adopté à une prochaine séance ordinaire.

13. Résultats de l'appel d'offres pour le contrat d'entretien du gazon #2010-06

M.B. 2010-05-03-108

Considérant la résolution M.B. 2010-03-01-057 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} mars 2010;

Considérant la résolution M.B. 2010-04-06-079 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 avril 2010;

Considérant qu'un appel d'offres aux personnes et aux entreprises de Bouchette a été effectué par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité pour le contrat d'entretien du gazon pour les années 2010 et 2011 en plus de 2012 en option et ce, conformément à la résolution M.B. 2010-04-06-079;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue avant la date limite ;

Considérant que cette soumission est celle de Monsieur Pierre Parisien au montant de 15300\$ pour 2010 et 2011 (2010 : 7300\$, 2011 : 8000\$) et 8800\$ pour l'année 2012 en option;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'octroyer le contrat #2010-06, entretien du gazon pour les années 2010 et 2011 (du 1^{er} mai au 15 octobre de chaque année), à Monsieur Pierre Parisien et ce, au montant de 15300\$ (7300\$ pour 2010 et 8000\$ pour 2011). La dépense annuelle reliée à ce contrat sera imputée au poste « Voirie entretien – Gazon » (02-320-00-527).

Adoptée à l'unanimité

14. Plan d'action pour le programme PAPA

M.B. 2010-05-03-109

Considérant la résolution M.B. 2009-01-12-008 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 janvier 2009 concernant le programme PAPA;

Considérant l'entente signée avec la MRCVG relativement à l'application du programme de prévention d'algues bleu-vert (PAPA), entente prévoyant la délégation de compétence à la MRCVG;

Considérant l'étude effectuée par une firme de professionnels relativement à ce programme, firme embauchée par la MRCVG;

Considérant que les lacs concernés par ce programme pour la municipalité de Bouchette sont : Lac Cameron, Lac Chalifoux et Lac Edja, soient des lacs qui ont connu des épisodes de prolifération d'algues bleu-vert en 2007;

Considérant que les installations sanitaires des propriétés situées autour de ces lacs (à l'intérieur d'une distance de 300m de la rive) ont été relevées et classées;

Considérant que suite à ces classements des mesures correctives doivent être entreprises selon le classement des diverses installations sanitaires;

Considérant le plan d'action proposé par les représentants de la MRCVG;

Considérant que ce plan d'action énumère, entre autres, les actions à entreprendre afin de donner suite au plan correcteur déposé par la firme de professionnels, les échéances de ces actions de même que les responsables de chacune des actions;

Considérant l'explication par les représentants de la MRCVG de ce plan d'action lors d'une rencontre de travail avec les membres du conseil municipal de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter tel que proposé et déposé ce plan d'action dans le cadre du programme de prévention d'algues bleu-vert (PAPA).

Adoptée à l'unanimité

15. Projet « Bouchette Village des traditions » - Mise à jour du projet

M.B. 2010-05-03-110

Considérant le premier projet « Bouchette Village des traditions » déposé auprès de Tourisme Outaouais afin d'obtenir une aide financière dans le cadre des projets du Programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO);

Considérant la réponse négative reçue de Tourisme Outaouais en ce qui concerne cette demande d'aide financière;

Considérant la présentation du coordonnateur de ce projet, Marc Saumure, à l'effet que le projet doit être modifié afin de déposer une autre demande d'aide financière auprès de différents organismes;

Considérant que la modification proposée par le coordonnateur avec les conseils de gens du CLD consiste à présenter un seul site comme première phase du projet;

Considérant que le premier site proposé est celui du « Musée agricole à ciel ouvert », site qui serait aménagé à la Place détente qui sera renommé Place des Pionniers;

Considérant que les membres du conseil désirent obtenir un document expliquant cette restructuration du projet ;

Considérant la somme de 10000\$ inscrite au budget 2010 en ce qui concerne ce projet « Bouchette Village des traditions »;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que les membres du conseil appuient cette demande de restructuration du projet sous réserve de l'obtention du document à venir en ce qui concerne la structure proposée du nouveau projet.

Adoptée à l'unanimité

16. Réaménagement de la bibliothèque

Sujet reporté à une séance ultérieure.

17. Fleurons du Québec

M.B. 2010-05-03-111

Considérant les informations transmises par la conseillère responsable de ce dossier, Michelyne Bélair;

Considérant les avantages à participer au programme les « Fleurons du Québec »;

Considérant que ce programme est un levier de sensibilisation et une source de motivation pour améliorer la qualité de notre environnement et de notre paysage;

Considérant que la cote de classification horticole des Fleurons reconnaît les efforts d'embellissement durable des municipalités québécoises;

Considérant qu'en participant à ce programme, la municipalité obtiendra entre autre un rapport d'évaluation professionnelle, une signalisation officielle, des réductions sur les outils liés à l'horticulture ornementale durable de même que des ateliers verts;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'inscription de la Municipalité de Bouchette au programme « Fleurons du Québec » pour la 5^e édition 2010-2012. Cette dépense au montant de 585\$ pour la période de 3 ans sera imputée au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699).

Adoptée à l'unanimité

18. Résultats de l'appel de candidatures pour le poste de « Directeur des travaux publics »

Sujet reporté à une prochaine séance du conseil.

19. Résultats de l'appel de candidatures pour les postes de journaliers

Sujet reporté à une prochaine séance du conseil.

20. Vidange des boues des fosses septiques – Choix de l'entrepreneur pour 2010

M.B. 2010-05-03-112

Considérant qu'un contrat d'un montant inférieur à 25000\$ peut être octroyé de gré à gré;

Considérant qu'un seul entrepreneur local est équipé présentement pour effectuer le service de vidange des boues de fosses septiques;

Considérant que le tarif exigé par cet entrepreneur pour l'année 2010 est le même que pour 2009 en ce qui concerne les boues transportées au site régional à Kazabazua et que le tarif pour les boues transportées au site des lagunes à Bouchette est sensiblement le même qu'en 2009 (hausse de 6.97%);

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de retenir les services des « Entreprises septiques L.M. enr. » pour le service de vidange des boues dans le cadre du programme automatique de vidange des boues de fosses septiques et ce, au même taux que l'an dernier, soit 115.54\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site régional à Kazabazua et 95.00\$ plus taxes pour une fosse dont les boues seront transportées au site des lagunes à Bouchette. La dépense reliée à ce service sera imputée au poste « Transport et vidange des boues » (02-414-00-329).

Adoptée à l'unanimité

Vidange des boues des fosses septiques – Vérification de prix

M.B. 2010-05-03-113

Sur la proposition de André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à la vérification des prix auprès des autres municipalités de la MRCVG pour ce qui a trait à la vidange des fosses septiques.

Adoptée à l'unanimité

21. Aménagement du parc municipal

M.B. 2010-05-03-114

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de former un comité pour la continuité et la terminaison du projet d'aménagement du parc municipal. Ce comité sera formé des membres suivants : le maire Réjean Major, les conseillères Karo Poirier et Michelyne Bélair de même que la directrice générale Claudia Lacroix ou son adjointe Raymonde Tremblay.

Adoptée à l'unanimité

22. Correspondance

22.1 Demande d'appui au projet présenté par le Centre Jean Bosco

M.B. 2010-05-03-115

Considérant la résolution M.B. 2008-06-02-139 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2008;

Considérant que le Centre Jean Bosco de Maniwaki déposera une autre demande de subvention pour le projet de construction d'un nouveau centre et ce, dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité auprès du ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada;

Considérant que le Centre Jean Bosco est un organisme à caractère communautaire qui effectue du travail de qualité pour le compte de personnes à capacité variable de notre milieu;

Considérant que la clientèle du Centre Jean Bosco est composée de personnes présentant une limitation intellectuelle, physique, visuelle ou auditive;

Considérant que le Centre Jean Bosco est localisé dans un immeuble dont l'état est vétuste alors que les ateliers où sont livrés les services sont aussi inadaptés à sa mission, non-conforme aux normes, trop petit et peu sécuritaire;

Considérant que le manque d'espace empêche d'offrir plus d'ateliers où les personnes à capacité variable pourraient combler leurs besoins d'intégration sociale et d'intégration au marché du travail en participant à la vie collective;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la Municipalité de Bouchette appuie le Centre Jean Bosco dans la présentation de son projet de construction d'un nouveau centre dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité auprès du ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada.

Adoptée à l'unanimité

22.2 Demande de l'Association du Grand Lac Rond (Lac Roddick) – Contribution pour ensemencement

Sujet reporté à un prochain atelier de travail.

22.3 Colloque régional sur la sécurité civile

M.B. 2010-05-03-116

Considérant qu'un colloque régional sur la sécurité civile se déroulera le 8 juin 2010 à Gatineau;

Considérant que le conseiller au siège numéro 6, Denis Lacroix, est intéressé à participer à ce colloque;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'autoriser le conseiller Denis Lacroix à participer au colloque régional sur la sécurité civile qui se tiendra à la Maison du Citoyen de Gatineau le 8 juin 2010. Les frais reliés à cette participation seront imputés aux postes « Formation et perfectionnement - élus » (02-110-00-454) et « Frais de déplacements - élus » (02-110-00-310).

Adoptée à l'unanimité

22.4 Demande d'utilisation d'un terrain municipal pour vente de garage

M.B. 2010-05-03-117

Considérant la demande déposée par une dame de la municipalité et sa fille à l'effet de tenir une vente de printemps (vente de garage) à l'entrée sud du village, sur le terrain municipal;

Considérant que cette activité est prévue pour le samedi 5 juin 2010 et le dimanche 6 juin 2010;

Considérant que cet usage est permis dans le règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Considérant que le terrain devra être tenu propre tout au long de l'activité;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'autoriser la tenue de cette activité sur le terrain appartenant à la municipalité et situé à l'entrée sud du village, les 5 et 6 juin 2010.

Adoptée à l'unanimité

22.5 Contrat d'entretien des chemins d'été en gravier – Lettre envoyée

Note au procès-verbal

Depuis l'envoi de la lettre à l'entrepreneur responsable de l'exécution du contrat d'entretien des chemins d'été, ce dernier s'est présenté au bureau municipal afin de signer son contrat.

De plus, les élus mentionnent que présentement l'entretien des chemins est exécuté à leur satisfaction.

23. Varia

A- Quai illégal

M.B. 2010-05-03-118

Considérant la présence d'un quai, autre que celui appartenant à la municipalité, au quai public municipal situé au lac des 31 Milles;

Considérant que nous ne retrouvons aucune autorisation de la Municipalité de Bouchette pour ce quai;

Considérant que nous ne retrouvons aucun permis municipal pour la construction de ce quai;

Considérant que ce quai est installé sur un terrain municipal de façon illégale;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour envoyer une lettre au propriétaire de ce quai afin de lui signifier qu'il doit procéder à l'enlèvement dudit quai et ce, dans un délai maximal de 7 jours. Advenant le non respect de cette ordonnance, l'enlèvement du quai sera exécuté par le personnel municipal et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

B- Table de billard

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne la table de billard qui était à la caserne incendie.

M.B. 2010-05-03-119

Considérant qu'une table de billard était installée à la caserne incendie;

Considérant que cette table de billard avait été donnée à la municipalité par un contribuable;

Considérant que les membres du service incendie désiraient se départir de cette table de billard car elle restreignait beaucoup l'utilisation d'espace à la caserne incendie;

Considérant que les membres du conseil n'ont pas été consultés en ce qui concerne la disposition de cette table;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater le maire Réjean Major pour discuter avec le pompier volontaire ayant temporairement en sa possession la table de billard, de la problématique reliée à l'utilisation de ce meuble.

Adoptée à l'unanimité

C- Aménagements floraux

Sujet reporté à une prochaine séance.

D- Rues du village - Comité

M.B. 2010-05-03-120

Considérant la résolution M.B. 2007-03-05-046 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2007 visant à faire reconnaître le caractère intermunicipal d'une section des rues Principale et du Pont ;

Considérant les résolutions d'appui à cette demande reçues des municipalités de Aumond, Déléage et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

Considérant la demande d'appui de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau afin de faire reconnaître tout le chemin menant à cette municipalité comme chemin intermunicipal;

Considérant que ce dossier doit être représenté suite à la réponse négative reçue du Ministère des transports du Québec dans ce dossier;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de former un comité de travail pour ce dossier. Ce comité sera formé des membres suivants : le maire Réjean Major, les conseillers André Patry, Yvon Pelletier et Denis Lacroix et de la directrice générale Claudia Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

24. Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Nomination du coordonnateur - Bouchette Village des traditions
- Exigence d'affichage sur Internet
- Stationnement et mise à l'eau au lac des 31 Milles
- Coupe de bois sur terre municipale

Projet de règlement sur la diffusion de l'information

M.B. 2010-05-03-121

Considérant le projet de règlement provincial sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux;

Considérant que ce règlement obligerait les organismes visés à diffuser, dans un site Internet, les documents ou les renseignements accessibles en vertu de la loi;

Considérant qu'il est difficilement envisageable pour les municipalités de petite taille de se conformer aux exigences de diffusion dans un site Internet avec le personnel administratif en place;

Considérant que cette gestion de la diffusion sur Internet nécessiterait l'embauche d'une nouvelle ressource;

En conséquence, sur la proposition de André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de demander l'appui de la députée du comté de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée, afin que cette dernière intervienne en faveur des municipalités de petite taille et ainsi s'opposer au projet de règlement proposé.

Adoptée à l'unanimité

25. Levée de la séance

M.B. 2010-05-03-122

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 22h55.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière